

Point 1 – projet d’offre d’intégration destinée aux agents de l’ex-ACAM

L’offre d’intégration se fera au niveau de la rémunération individuelle. Les rattachements indiciaires seront donc effectués sur la base de 12 x le salaire mensuel de janvier 2011, hors SFT, plus la prime variable versée en janvier 2011.

La DRGH donne son accord de principe pour étudier, en dehors de l’offre d’intégration, la possibilité d’ouvrir les concours internes à tous les contractuels. Cette réponse fait suite à une demande exprimée par le SYNDICAM soutenue par le SNABF et d’autres OS.

Le projet d’offre d’intégration sera présenté en séance du CCE de décembre. Cette offre sera ensuite présentée aux collègues de l’ex-ACAM en juillet 2011. Chaque agent sera libre d’accepter ou de décliner cette offre auquel cas il conservera son statut actuel.

Point 2 – Volet RH sur les conséquences de la fermeture de la caisse du Havre

Les élus SNABF Solidaires CE et CHSCT Haute-Normandie ont organisé avec l’intersyndicale (CFTC et CGT) la venue des collègues du Havre lors de la séance extraordinaire du CHSCT à Rouen le 4 novembre. Les collègues rouennais ont débrayé une heure en solidarité avec les collègues havrais et envahi également le CHSCT. En effet, un préavis de grève a été déposé par le SNABF Solidaires, la CFTC, FO et la CGT au niveau du département de la Seine-Maritime pour couvrir les modalités d’action. Ce combat a payé, même s’il n’est pas terminé, car nous avons obtenu la tenue d’au moins une Commission du Personnel (pour les mesures sociales) et que ce point sur la fermeture de la caisse du Havre passe au CCE. Ainsi, après avoir débuté par une négociation au niveau régional malgré un tract fort peu aimable de la CFTC (cf. billet n°6 - tract désavoué par la délégation régionale de la CFTC pour information), nous obtenons le déblocage de la situation avec la consultation des instances nationales.

Le point Volet RH peut être traité en Commission de Personnel car il a été retiré de l’ordre du jour du CCE lors de sa séance extraordinaire du 17 novembre à la demande unanime des 7 Organisations Syndicales (point libellé ainsi : Information et consultation sur le Plan de Sauvegarde de l’Emploi). Le Gouverneur Redouin a précisé que la mise en place d’un PSE signifiait également l’application de mesures générales de reclassement pour les agents concernés, mesures qui sont votées en Conseil Général de la Banque.

Lors de cette CP, Le secrétaire du CE Haute-Normandie, François Sarre, présente la situation et les revendications des collègues de la caisse du Havre :

- Les reclassements sur place proposés par la Banque sont insuffisants, nous demandons :
 - un quatrième poste au Havre (actuellement 3 postes sont proposés aux agents de caisse) en proposant le glissement d’un collègue du surendettement vers le pôle entreprise (ce qui libérerait 1 poste supplémentaire au pôle surendettement),
 - la création de 2 postes d’ADS multi-activités, un supplémentaire au Havre et un autre à Rouen
- La Banque accepte seulement d’étudier la possibilité de la création d’un poste supplémentaire au Havre pour le reclassement d’un agent de caisse. La Banque répond favorablement à la demande de formation sur place au Havre pour les agents retenus sur les postes de surendettement et pour le candidat à la Brigade d’Intérim Nord.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un PSE, le SNABF Solidaires demande des mesures sociales similaires à celles négociées lors de la fermeture des 5 caisses en 2008-2009. Ainsi, comme les mesures sociales d'accompagnement proposées par le Banque à l'heure actuelle sont insuffisantes, nous demandons :

- Des mesures d'accompagnement financière avec des remboursements d'indemnités KM au-delà des 2 ans et de l'enveloppe de 5 000 €.
 - Des mesures de départs pour projet personnel pour les collègues ADS.
- ➔ La Banque ne veut pas porter au-delà de 2 ans la durée de prise en charge des indemnités kilométriques car sinon les indemnités sont soumises à cotisations sociales et fiscalisées dès la première année. Cependant, elle propose le doublement du montant maximum du remboursement des indemnités KM (10 000 €) avec la possibilité d'un mixte entre l'utilisation du véhicule personnel et/ou des transports en commun.
- ➔ Pour les ADS, elle ne souhaite pas proposer des départs pour projet personnel car nous ne sommes pas dans le cadre d'un PSE. Cependant, elle propose la possibilité de rupture conventionnelle.

La DGRH doit apporter les réponses aux questions en attente lors de la prochaine Commission du Personnel prévue le vendredi 26 novembre.

Point 3 – Application de la loi sur la démocratie sociale en matière de représentativité.

Cette nouvelle loi de 2008 (signée au niveau national par la CGT, la CFDT et le MEDEF) oblige désormais toutes les organisations syndicales, y compris les confédérations, à remplir une condition d'audience lors des élections sociales (au moins 10 % des voix aux élections CE) pour continuer à être représentatives. Toutes celles qui n'atteindront pas ce seuil de 10 % au niveau national ne seront plus représentatives et ne pourront donc plus participer à la négociation et signer des accords d'entreprise. Elles ne disposeront plus de permanents syndicaux et partageront un local commun.

La Banque laissera aux permanents des OS non représentatives jusqu'en septembre 2011 pour s'engager dans une démarche de recherche de poste.

Point 4 – Elections sociales 2011.

La BDF accepte de mettre à disposition de toutes les OS un répertoire partagé contenant l'ensemble des listes électorales.

La BDF refuse la demande commune CGT/SNA (la CFDT n'a pas souhaité soutenir cette demande) d'augmenter d'un siège le nombre d'élus au CE Ile-de-France afin d'anticiper la mise à niveau des effectifs prévus pour 2011.

Point 5 – Projet d'avenant à l'accord d'entreprise sur l'utilisation de l'intranet par les OS.

Rappel : La proposition initiale de la Banque était de prévoir pour les permanences syndicales la possibilité d'envoyer 4 messages à l'ensemble des agents, qui auront préalablement exprimés leur accord par mail, avec le contenu intégré dans le corps du message sans pièce jointe d'ici à avril 2011. Cette proposition ne permettait donc pas l'utilisation de la liste globale imel de la Banque car il fallait recueillir préalablement l'accord de chaque agent. Cette solution, considérée comme complexe et très lourde à gérer par toutes les OS, revenait donc à créer puis gérer sa propre liste de diffusion.

La Banque a fait les propositions suivantes afin de répondre à la fois aux exigences légales (recueillir obligatoirement l'accord de l'agent avant d'envoyer un message de type syndical) et les demandes exprimées par les OS d'élargir les possibilités d'informer le personnel par la messagerie :

- ➔ Les agents qui le souhaitent pourront s'inscrire sur le site intranet syndical de leur choix en vue de recevoir sur leur messagerie professionnelle des alertes les informant des publications mises en ligne sur les panneaux correspondants. Ils pourront choisir la fréquence de ces alertes et disposent à tout moment de la faculté de supprimer leur inscription.

Cette solution ne remplacera pas la communication papier des OS et complètera la possibilité d'envoyer des messages directement à nos adhérents mais sera un outil supplémentaire de communication. Nous avons attiré l'attention sur les nombreux collègues qui, dans les caisses ou postes de gardes notamment, n'ont pas accès à l'intranet sur leur temps de travail. Nous avons donc réitéré notre demande afin que tous ces agents puissent accéder, comme la grande majorité des agents, à toutes les informations syndicales et professionnelles via un poste dédié, sur leur lieu et temps de travail.